Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 36 (1999)

**Heft:** 1385

**Rubrik:** Revue de presse

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La NZZ se porte à merveille

La holding Neue Zurcher Zeitung est la première grande entreprise de presse à publier ses résultats pour 1998. Les indications sont intéressantes au moment où le secteur des arts graphiques et de la reliure renouvelle, non sans difficulté, son contrat collectif de travail. Comedia, le journal syndical des médias commente.

E GROUPE NZZ est formé de quatre grandes composantes: le quotidien du même nom et ses diverses activités (édition, télévision, on-line, etc.; 650 salariés); le Sankt Galler Tagblatt (348 salariés) qui représente un petit empire des médias en Suisse orientale; le quotidien Der Bund (227) à Berne; enfin deux imprimeries (350), à Zurich (Fretz AG) et Saint-Gall (Zollikofer AG).

» Avec Ringier, TA-Media, Basler Zeitung, Edipresse et BTM (Berner Zeitung), la holding NZZ (451 millions de francs de chiffre d'affaires en 1998) fait partie des grands de la presse et des arts graphiques en Suisse.

- » Or, que constate-t-on? La NZZ a battu tous les records en 1998. Après une année 1997 qui était déjà excellente. Quelques repères.
- Bénéfices: l'envol. Le groupe a engrangé, impôts et part des actionnaires minoritaires induits, un bénéfice net

de 42,3 millions de francs. Soit une hausse de 49% par rapport à 1997. En 1997, le bénéfice avait déjà augmenté de 92%! Le rendement des fonds propres est ainsi passé de 8,9% en 1997 à 11,6% en 1998. Cette amélioration de la marge bénéficiaire touche tous les secteurs; la presse comme les imprimeries. Entre 1993 en 1998, le groupe a encaissé 142 millions de francs de bénéfice net.

• Cash flow: très solide. Le cash flow indique les ressources dont dispose une entreprise, une fois payées ses charges diverses (salaires, fournisseurs, etc.), pour des amortissements, des investissements, la constitution de réserves pour rémunérer ses actionnaires.

Celui de la *NZZ* a augmenté de 57 millions de francs en 1997 à 76,8 millions en 1998 (+34,7%).[...]

• Dividendes: toujours plus hauts. Les dividendes, c'est-à-dire la rémunération directement versée aux actionnaires du groupe, ont doublé en 1998: 4,8 millions de francs finiront dans leurs poches. Entre 1993 et 1998, ils ont été multipliés par quatre! Ces dividendes sont surtout un indice de l'augmentation extraordinaire de la valeur des actions, qui a grimpé de quelque 30000 francs en 1993 à 92000 francs fin 1999.

- Personnel: la stagnation. Les effectifs du groupe sont passés de 1506 personnes en 1997 à 1530 en 1998. «Le taux d'utilisation des capacités a été élevé et s'est souvent traduit par du travail en équipe et des heures supplémentaires» constate la NZZ dans son rapport annuel, particulièrement à propos des imprimeries.
- » En 1994, le groupe employait 1540 personnes; les salaires (charges comprises) représentaient 42 % du chiffre d'affaires et le bénéfice, 7%. En 1998, les salaires ont fondu à 38 % et le bénéfice est monté à 9,4%.»

BRÈVE SYNDICALE

## Bananes amères

U LENDEMAIN DU passage de l'ouragan Mitch sur une partie de l'Amérique centrale, les dégâts humains, écologiques, sociaux sont conséquents. Mais certaines entreprises transnationales ont le sens de l'à-propos. Elles profitent du chaos pour affaiblir le mouvement syndical.

Ainsi le comité de coordination des syndicats latino-américains des travailleurs de la banane a fait état de nombreuses violations des droits démocratiques et syndicaux, notamment l'expulsion des travailleurs et de leurs familles de logements appartenant aux sociétés et d'actes de violences à l'encontre de membres et de militants syndicaux. Les transnationales, récusant

leurs obligations envers les milliers de travailleurs de la banane de cette région dévastée, ont licencié massivement et évoqué des transferts de production afin d'intimider la maind'œuvre et les collectivités dépendant de cette industrie.

### Chiquita, y a pas que ça

La société Chiquita a licencié quelque 6000 personnes, comme par hasard membres du syndicat, au Honduras, le pays le plus touché par l'ouragan. Les travailleuses, qui constituent l'essentiel de la main-d'œuvre d'emballage, ont été licenciées en premier et ne peuvent espérer trouver un emploi

avant la fin de cette année. Une situation catastrophique dans un pays où il n'existe pas d'indemnités de chômage.

Malgré des déclarations affirmant qu'elle remettrait les plantations saccagées en état et qu'elle s'abstiendrait de licencier des employés, l'entreprise Chiquita a menacé en janvier de mettre fin à ses opérations dans le pays si le syndicat refusait de signer un accord avec des clauses inférieures au précédent.

Source: *Informations*, journal de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, volume 69, n.1-2/1999.